

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 1

Vorwort: L'Europe de la défense entre deux eaux
Autor: Heisbourg, François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Janvier 2002

	Pages
Editorial	
L'Europe de la défense entre deux eaux	3
Situation politico-militaire	
Risques et menaces en ce début de XXI ^e siècle (2)	6
Dossier « Terrorisme »	
Lutte contre le terrorisme international	12
Dossier « Afghanistan »	
Leçons préliminaires de la guerre en Afghanistan	19
Dossier « Europe »	
Nouvelles capacités militaires de l'UE	25
Armées étrangères	
USA: première division « digitalisée »	31
Simulateurs	
Intégration dans l'Armée XXI	34
Point de vue	
Mais qui veut finalement de l'Armée XXI?	39
SSO	
Minuit sur la place Rouge	41
Histoire	
Echec des réformes militaires en Suisse aux XVII ^e et XVIII ^e siècles (2)	45
Nouvelles brèves	50
Revue des revues	54
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI
SVOR	VII

L'Europe de la défense entre deux eaux

Trois mois après les attaques du 11 septembre, et à la veille du Conseil européen de Laeken, la défense européenne, non seulement est loin de tenir les promesses nées après le sommet franco-britannique de Saint-Malo de décembre 1998, mais elle court un risque réel de marginalisation par rapport à la nouvelle donne stratégique et géopolitique.

Certes, la politique européenne de sécurité et de défense peut se prévaloir des acquis que sont les nouvelles institutions politico-militaires de l'Union, mises en place à partir du début de l'année 2000. De même, les « conférences de génération de forces » ont permis d'identifier les unités susceptibles de former la Force de réaction rapide en 2003. Enfin, l'Union aura su négocier avec l'OTAN un accord de coopération, en obtenant la levée de l'obstacle turc.

Face à ces acquis, les sources de déception et d'inquiétude pèsent de plus en plus lourd. Tout d'abord, les réformes nationales en matière de défense en Allemagne et en Italie n'ont toujours pas acquis un souffle et une dynamique équivalant aux refontes conduites en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne. Le surdimensionnement des forces armées de l'Union européenne n'est pas près de se résorber, avec 1,56 million de militaires (hors gendarmerie) en 2001, contre 1,37 million aux Etats-Unis, dont le budget militaire atteint désormais le double des dépenses

de défense de l'Union! Or, l'évolution des dépenses militaires reste atone à l'échelle de l'Union, l'après-11 septembre ne marquant pas ici de césure par rapport à l'avant. L'effort récent de quelques pays (Allemagne, Pays-Bas) et la tenue correcte du Royaume-Uni et de la France, au cours des années récentes, ne suffisent pas à tirer l'ensemble de la médiocrité.

Pendant ce temps-là, les collectifs budgétaires se succèdent aux Etats-Unis, celui d'avant le 11 septembre dépassait déjà le montant du budget militaire allemand, celui d'« après » équivaut au titre V français... La tendance d'ensemble ne s'améliore pas du côté des dépenses R & D militaires, où l'on reste calé sur un ratio de 4 contre 1 en faveur des Etats-Unis. La situation n'est guère meilleure en ce qui concerne les budgets de fabrication avec, notamment en France, une dégradation, consécutive aux dépenses sociales nouvelles prises sur le titre V. Dans ce paysage, un accord, certes tardif, sur l'avion de transport A400M sera bienvenu. Mais ce rayon de soleil ne suffira pas à dissiper les nuées

budgétaires qui empêchent l'Europe d'acquiescer à la capacité de défense à la hauteur de la nouvelle situation stratégique, marquée par la montée des risques au Moyen-Orient et l'accroissement du *gap* consacrant la prépondérance absolue aux États-Unis.

Les perspectives ne sont pas meilleures en ce qui concerne les objectifs stratégiques de l'Union. Ainsi, l'on ne sent plus du tout l'impulsion britannique qui avait permis, en liaison avec la France, de mettre la politique européenne de sécurité et de défense sur les rails en 1998-1999: le Royaume-Uni n'est pas moins militant que les plus timides des «neutres», lorsqu'il s'agit de cantonner les tâches de Petersberg dans des opérations de maintien de la paix (ou de versions *soft* de rétablissement de celle-ci).

La Force de réaction rapide risque fort, en l'absence d'une correction de trajectoire en ter-

mes de définition de missions, d'être un outil permettant en 2003 de remplir les tâches que les Européens eussent dû pouvoir assumer en Bosnie dix ans plus tôt. Il est certes important de pouvoir remplir ce type de mission mais là n'est peut-être pas l'essentiel, face aux poussées de violence qui se dessinent dans le bassin méditerranéen et la région du Golfe.

Il est paradoxal que le niveau d'intégration des moyens collectifs de commandement envisagés pour la Force de réaction rapide soit à bien des égards inférieur à celui que les Européens acceptent dans le cadre d'opérations conduites par l'OTAN. En particulier, l'on ne voit pas se mettre en place un commandement européen de transport militaire, dont le principe avait pourtant été retenu au Conseil européen d'Helsinki en 1999.

Enfin, l'on ne voit guère se dessiner les débuts du rappro-

chement entre les dimensions internes de la sécurité – marquées par les décisions intégrationnistes concernant Europol et, si tout va bien, le mandat d'arrêt européen – et la politique européenne de sécurité et de défense purement intergouvernementale. (...)

Ce tableau est peut-être trop noir. Les travaux de la Convention, en amont du rendez-vous de 2004, permettront de revoir les volets institutionnels et politiques de la sécurité et de la défense de l'Union européenne. De même, rien n'interdit de penser que l'on finira par donner l'indispensable coup de collier budgétaire. Mais ces perspectives relèvent pour le moment de la conjecture. Les faits connus à l'heure actuelle ne sont pas rassurants.

François Heisbourg
*Directeur de la
 Fondation pour
 la recherche
 stratégique¹*

¹Ce texte a paru dans TTU Europe, 13 décembre 2001. Les analyses de la Fondation pour la recherche stratégique sont disponibles sur le site www.frstrategie.org.